



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE  
LOCATION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE-  
MIQUEL PENDANT LES TRAVAUX DU CENTRE  
CULTUREL ET SPORTIF GEORGES-POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-23-150  
EN DATE DU 07 AVRIL 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision n°DM-22-331 en date du 5 septembre 2022 relative aux tarifs de location des salles municipales ;

**CONSIDÉRANT** que pendant la durée des travaux de réhabilitation du Centre Culturel et Sportif Georges-Pompidou, l'Auditorium constituera la seule salle de grande capacité de la Ville susceptible d'accueillir les événements portés par les associations vincennes, notamment pour leurs spectacles de fin d'année ;

## D É C I D E

**D'ACTUALISER**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et jusqu'à la réouverture du Centre Culturel et Sportif Georges-Pompidou, les tarifs de location de l'auditorium Jean-Pierre Miquel en leur appliquant la grille tarifaire en vigueur pour la salle de spectacles Georges-Pompidou.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », article 752 « Revenus des immeubles ».

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**